

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 8 Novembre, à 18 heures 15 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** 27 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	10	Votants :	11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : CROUZET Valérie (procuration à Mme ANDRIES Corinne)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

**Objet : CHANGEMENT DU PRESTATAIRE DES LOGICIELS METIERS**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les sociétés JVS - Indy System avaient imposé en 2021 à la commune de passer à la gamme cloud afin de pouvoir bénéficier de l'évolution des logiciels métiers et notamment le passage à la nomenclature budgétaire M57. Le conseil municipal avait accepté cette proposition par la délibération n°2021/39 du 21 septembre qui est donc annulée de fait par la présente.

Compte tenu du non-respect des engagements pour l'installation du nouveau pack « Horizon Cloud V2 » par les sociétés JVS - Indy System, le bon de commande signé en date de septembre 2021 a été dénoncé. Deux autres devis ont été demandés afin de comparer les tarifs chez Cosoluce et Berger Levrault en partenariat avec le Centre de Gestion 46.

<b>COMPARATIF EVOLUTION LOGICIELS 2022 TTC</b>			
		<b>JVS/Indy System</b>	<b>COSOLUCE/CDG</b>
		Hébergé	Local
	2ème offre	3ème offre	
<b>Pack logiciels</b>		2 950,00	
Immobilisations		oui	oui
Formulaires		non	oui
Recensement militaire		non	compris
Installation logiciels			120,00
<b>Configuration esp heb et env</b>		210,00	
<b>Ouverture compte</b>		144,00	
<b>Récupération des données</b>		960,00	450,00
<b>Formation</b>		960,00	820,00
<b>Total à l'installation</b>		<b>5 224,00</b>	<b>1 390,00</b>

<b>Abonnement annuel logiciels</b>		<b>344,40</b>	<b>738,71</b>
<b>Maintenance Editeur</b>		565,96	
Parapheur électronique		16,80	150,00
Tiers télétransmission		139,20	
env et ixchange		144,00	
Maintenance partenaire	1 006,80	706,80	350,00
hébergement partenaire		266,40	
environnement		64,80	
Sauvegarde partenaire			80,00
Maintenance informatique			315,00
<b>TOTAL abonnements annuels</b>		<b>2 248,36</b>	<b>1 633,71</b>
<b>Dépenses abonnement sur 3 ans</b>		<b>6 745,07</b>	<b>4 901,13</b>
Total général sur 3 ans (abon+ins)		11 969,07	6 291,13
Récupération éventuelle TVA		1044,8	237,742
Total		10 924,27	6 053,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir la proposition du prestataire logiciels COSOLUCE en partenariat avec le Centre de Gestion 46 et autorise Monsieur Le Maire à toutes démarches et signatures afférentes à ce dossier.

Votants : 11      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Soullaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20221117-202241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022